



## ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES CHEZ **nom du bailleur**

Les **élections des représentants des locataires** ont lieu tous les quatre ans. Elles auront lieu **à la fin de l'année entre le 15 novembre et le 15 décembre 2026**.

Ces élections permettent aux locataires d'élire leurs représentants au sein du **conseil d'administration du bailleur social**, où se décident les loyers, les travaux, la qualité du service, la gestion des charges et l'organisation de la vie des résidences.

La présence de représentants des locataires garantit **une gestion plus juste, plus transparente et plus proche** des besoins réels. Ils défendent l'intérêt collectif de l'ensemble des habitants et participent aux conseils d'administration du bailleur (3 à 4 fois par an).

Les élus peuvent aussi siéger dans des instances comme la commission d'attribution des logements, et la commission de concertation locative (CCL), où se discutent loyers, travaux, charges, qualité de service etc.

**Nous recherchons des locataires de (nom du bailleur) motivés pour se présenter aux élections des représentants de locataires sur notre liste CSF !**

Pour être candidat(e), il faut **être locataire en titre de (nom du bailleur)** et être en mesure de fournir un mois avant les élections hlm :

- ✓ Une pièce d'identité,
- ✓ Une autorisation écrite de candidature,
- ✓ Une attestation de non-condamnation pénale (article L.423-12 CCH),
- ✓ Une quittance de loyer récente (même en cas d'échéancier).

Il n'est pas obligatoire d'être français, ou d'être parfaitement à jour de loyer.

Si vous êtes intéressé(e) ou que vous souhaitez plus d'informations, nous vous invitons à contacter **nom prénom + nom + structure + tel + courriel** en précisant votre nom, prénom, adresse et téléphone portable afin de vous joindre.

## Pourquoi se présenter sur une liste ?

Se présenter, c'est faire vivre la **démocratie locale** et permettre aux locataires de défendre leur **cadre de vie et leur pouvoir d'achat**.

Aujourd'hui, tout augmente (loyers, charges, délais d'attente, dettes, expulsion) ...sauf la satisfaction des locataires. Or, nous sommes les premiers financeurs du parc social. Il est vital que les locataires soient entendus par le bailleur et les pouvoirs publics !

Les candidatures aux élections des représentants des locataires sont présentées par les associations de défense des locataires comme La Confédération Syndicale des Familles.

## Les valeurs et revendications défendues par la CSF

La CSF défend un projet social qui place les locataires au cœur des décisions. Elle milite pour un **logement décent et réellement accessible**, pour des **loyers et des charges maîtrisées**, et pour la **rénovation des logements vétustes ou énergivores**. Elle exige **une transparence totale des factures**, un **traitement rapide** des réclamations, ainsi qu'une véritable écoute des habitants lors des travaux. La CSF revendique également davantage de **présence humaine dans les quartiers**, un accompagnement social renforcé pour les ménages en difficulté, et une **concertation régulière** afin de favoriser le vivre-ensemble.

Au niveau national, elle demande la **hausse de l'APL et du forfait-charges**, un vaste plan de rénovation énergétique, le respect de la loi SRU, la suppression de la loi Kasbarian-Bergé et de la RLS, la réforme du Fonds de solidarité logement, ainsi que le retour au tarif réglementé de l'énergie.

## Engagements et soutien de la CSF

La candidature est **bénévole**, mais certains bailleurs prévoient une indemnité de présence ou des remboursements de frais. La CSF soutient ses candidats grâce à un accompagnement constant, des formations (charges locatives, expulsions, droits des locataires, financement du logement social...), ainsi qu'un cadre collectif pour mener campagne : porte-à-porte, tractage, réunions de pied d'immeuble.

